

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze janvier 19 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 8
Votants: 11
Pour: 11
Contre: 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Laurence CHOMIENNE, Pascal DURAND, Jean-Yves MIDEY, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON

Représentés: Maxime TERRET par Josiane CASBOLT, Grégory BARBET par Catherine CANARD, Marie-Claude WILSON par Josiane CASBOLT

Excusés: Marie José BERNET, Mathieu TRIBOULET, Joseph DE SONIS

Absents:

Secrétaire de séance: Mireille PERRET

Objet: Création d'un emploi agent recenseur pour le recensement de la population 2024

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour la création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

D'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 18 Janvier 2024 au 17 février 2024

Propose la rémunération de l'agent recenseur à 1800 € net comprenant les frais de déplacement (formation, repérage, recensement)

Le rapporteur entendu,

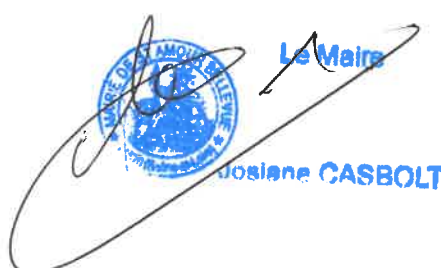
LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, 11 pour, dont 8 présents et 3 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

FIXE la rémunération de l'agent recenseur à 1800 euros net comprenant les frais de déplacement (formation, repérage, recensement)

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
Josiane CASBOLT



Le Maire
Josiane CASBOLT